ATTESTATION D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE

Nous soussignés, ALLIANZ I.A.R.D, SA au capital de 938 787 416 euros, Entreprise régie par le code des assurances, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro B 542 110 291 et dont le siège est situé 1 Cours Michelet CS 30051 92076 Paris La Défense Cedex, attestons que :

- le LIONS CLUB : NICE IMPERIAL

bénéficie des garanties du contrat n° 48.782.042, souscrit par LE LIONS CLUBS INTERNATIONAL District Multiple 103, dont le siège social est situé 295 rue Saint Jacques 75005 PARIS. Le contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant incomber à l'Assuré, en raison des dommages causés aux tiers dans le cadre de ses activités, notamment du fait de l'organisation ou la participation à toute manifestation, telle que, notamment, conférence, foire, séminaire, exposition, repas, réunion, loto, spectacle, ne regroupant pas plus de 1 500 personnes simultanément.

Sont également couverts les dommages causés aux biens meubles et immeubles mis à sa disposition dans le cadre des manifestations mentionnées ci-dessus.

Rappel des principales limites et plafonds de garantie du contrat d'assurance:

Tous Dommages Confondus : 30 000 000 € par sinistre

- Dont Dommages résultant d'intoxications alimentaires : 30 000 000 € par année d'assurance
- dont Dommages matériels et immatériels : 6 000 000 € par sinistre
- dont Dommages aux biens immobiliers confiés : 6 000 000 € par sinistre
- dont Dommages aux biens mobiliers confiés : 100 000 € par sinistre

La présente attestation est délivrée pour valoir ce que de droit. Elle ne peut engager l'Assureur au-delà des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère. Elle est valable, pour la période du 01/07/2019 au 30/06/2020 inclus, sous réserve du paiement de toutes les primes dues par l'assuré.

Le présent document établi par Allianz, a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager Allianz au-delà des conditions et limites du contrat auquel il se réfère.
Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances).
Toute adjonction autre que les cachets et signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Fait à Puteaux le 2 juillet 2019

Pour la compagnie ALLIANZ
Par délégation

GRAS SAVOYE
Société par Actions Simplifiée Capital de 1.432.600
Immeuble Quai 33, 33/34 Quai de Dion-Bouton
70001 - 92811 Puteaux Cedex
01 41 43 50 00 - Télécopie
248 637 R.C.S NANTERRE 613
Immatriculation ORIAS : 07 001 707